

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Bouchemaine (49080)

## Réponses de Lorine Bost, au nom de la liste « ConfluenceS »

– le 06/03/2020 à 13:22 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?*

Oui pour soutenir ce plan vélo qui doit se concevoir, se discuter et se mettre en place à l'échelle de l'agglomération. Oui pour le développement des modes de déplacements alternatifs nécessaires et indispensables dans un objectif de réduction de gaz à effet de serre. Actuellement il y a peu de prise en compte du vélo sur la commune de Bouchemaine ; la seule valorisation du vélo passe par le dénombrement du nombre de vélos qui emprunte la Loire à vélo ; très peu de pistes cyclables créées par la municipalité actuelle ; aucune connexion vélo entre les différents quartiers de Bouchemaine.

#### Action n°2 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

*Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.*

*Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposé à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an). En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?*

La liste ConfluenceS de Bouchemaine s'inscrit dans le plan vélo d'ALM et commencera par réaliser un état des lieux des besoins et urgences à mettre en place pour favoriser voire initier les déplacements vélo sur la commune – en fonction de ces besoins et selon les priorités, un plan de financement devra être établi – pour notre liste, il est actuellement difficile de s'engager sur une enveloppe budgétaire.

#### Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.*

*Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.*

*Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?*

Cette action concerne l'agglomération mais nous sommes tout à fait favorables à cette action notamment pour mettre en place des formations du personnel communal pour le respect des voies cyclables souvent oubliées pendant les travaux de voirie.

## Développer un réseau cyclable cohérent

### Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

*Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.*

*Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.*

*En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?*

Nous proposons de revoir les circulations entre vélo/voiture notamment de prioriser le passage des vélos par rapport aux voitures dans les lieux de croisement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Adopter la notion de priorité du plus faible par rapport au plus fort. Exemple de la piste cyclable de la rue du Artaud sur laquelle des stops interrompent la piste cyclable à peu près tous les 100m pour permettre aux voitures de passer et s'arrêtent à un stop 10m plus loin. Certains cyclistes refusent d'emprunter cette piste cyclable du fait de ces interruptions – du plus cette piste cyclable n'est pas éclairée.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

*Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.*

*Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.*

*Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...) ?*

Nous proposons de faire un état des lieux et pensons que certains points devront être remis en cause. Ainsi, plusieurs enjeux sont à étudier, notamment le nouveau parking devant l'école du Château refait en 2019 et pour lequel il aurait été judicieux d'y intégrer les déplacements vélo et des parkings vélos alors que ce sont uniquement des places en épis qui ont été installés (type de places particulièrement dangereuses pour les familles et les enfants). Nous nous engageons aussi à penser aménagement vélo pour tout nouvel aménagement dans la commune.

### Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

*Piétonner le cœur de ville d'Angers.*

*Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.*

*Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?*

Une réflexion sur la possibilité d'un aménagement partagé à 20km pourrait être étudiée dans le centre bourg. Concernant l'aménagement du centre-ville d'Angers, les représentants de Bouchemaine à l'agglomération seront sensibilisés à ces questions et concernés en tant que représentants de la commune et usagers.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.*

*Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.*

*Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?*

Il nous semble important et indispensable de développer au maximum des aménagements pour stationner les vélos – ainsi nous nous engageons à installer des arceaux (et surtout pas de râteliers) pour garer les vélos largement autour des commerces et espaces publics. L'installation de places de vélos peut être un vrai incitateur à l'utilisation du vélo.

### Action n°8 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.*

*Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.*

*En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?*

Nous proposons d'affecter un élu référent des mobilités au sein des élus – ce référent sera notre représentant au sein d'une maison du vélo présente au sein de l'agglomération. De plus, nous souhaitons mettre en place un espace partagé qui pourrait être utilisé pour des actions de réparation ou formation à la réparation des vélos (repair café) – ce lieu sera probablement dans le centre bourg et à proximité de la Maine et du chemin de la Loire à vélo.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.*

*L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.*

*Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?*

L'éducation des jeunes à la pratique du vélo est effectivement une nécessité pour, dès le plus jeune âge, acquérir les bons réflexes et le respect des règles de conduite mais nous souhaitons aussi aller plus loin et proposer des espaces de rencontres entre cyclistes et automobilistes ou autres (piétons, utilisateurs de trottinettes etc.). De même, des formations à la pratique du vélo existent au sein des écoles primaires mais nous souhaitons aller plus loin et proposer des sorties sur la voie publique avec une aide et un accompagnement par l'association Place au Vélo. En effet, il s'agit de repenser les modes de partage sécurisé de la voirie avec la présence de différents modes de déplacement.

### Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

*Lutter pour le « forfait mobilités durables ».*

*La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.*

*Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?*

Ce forfait pourra être proposé aux employés municipaux qui pratiquent le vélo pour leur déplacement maison-travail.

Concernant une action initiatrice pour les entreprises, cette action pourra être étudiée par le référent vélo car il faut avoir une idée du nombre d'entreprises et de personnes qui seraient intéressées et concernées avant de s'engager.

### Action n°11 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Communiquer sur les bienfaits du vélo.*

*Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.*

*Comment envisageriez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?*

Il y a déjà des conférences et présentations faites sur la commune par des utilisateurs de vélos – il serait certainement intéressant de présenter aux Bouchemainois, la dimensions santé et bienfaits pour l'environnement de la pratique du vélo ; ainsi, nous proposons qu'une page du journal municipal soit consacrée à la pratique du vélo très régulièrement (par exemple tous les 2 numéros).

## Commentaires généraux

Il nous semble intéressant de faire un état des lieux des déplacements vélos sur la commune de Bouchemaine dès notre prise de responsabilité. Un contact a d'ailleurs déjà été établi avec le référent Bouchemaine de Place au vélo (M Trotignon). Nos actions seront :

1/ de participer à la mise en place de la passerelle vélo sur le pont de Bouchemaine en concertation avec la ville de St Gemme sur Loire et ALM,

2/ de réfléchir avec Place au vélo et ALM à réduire les discontinuités des circuits vélos,

3/ de créer des zones cyclables entre les quartiers et favoriser les déplacements sécurisés notamment pour les trajets maison-école-salle de sport pour les enfants,

4/ de mettre en place des actions pour éduquer sur le vélo (qu'est-ce qu'un SAS vélo ? Quelle est la différence entre piste et bande cyclables ? qu'est-ce qu'un chaussidou ?)